

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°12-2014

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers :
en exercice : 11
Présents : 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

OBJET/ création poste Technicien Territorial et suppression poste Agent de maîtrise – Promotion interne

Le maire informe l'Assemblée que l'agent de maîtrise actuellement en poste peut prétendre à une promotion interne au grade de Technicien Territorial.

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique a émis un avis favorable lors de la session du 28 novembre 2013.

Le Maire propose à l'Assemblée de créer le poste de Technicien Territorial et de supprimer celui d'Agent de Maîtrise.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des présents :

- accepte la proposition de son Maire
- décide de créer un poste de Technicien Territorial et de supprimer celui d'Agent de maîtrise
- Dit que les crédits seront prévus au budget.

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014


Rémi COSTORIER
Maire de Lardier et Valenca
Hautes-Alpes